



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL-2025-02-22

DECISION DU MAIRE

**ANIMATION « ACTIVITES THERAPEUTIQUES
ET D'EVEIL ASSOCIANT LES ANIMAUX »
CRECHE CLAIR DE LUNE**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec l'association de médiation par l'animal « Pas à pattes 04 ».

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer avec l'association de médiation par l'animal « Pas à Pattes 04 » une convention pour la tenue d'un atelier de deux heures au sein de la crèche Clair de Lune. Cet atelier se tiendra le 27 juin 2025. Le coût de cette séance est de 220€.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et l'association « Pas à Pattes 04 ».

Fait à Sisteron, le 26/03/2025

Le Maire

D. SPAGNOU